



VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27

Télécopie: 03.20.77.16.20

Adresse Internet : contact@ville-erquinghem-lys.fr

**Fête d'ERCAN 2023 fermeture du parc DELIOT,
Du vendredi 30 juin 2023
à 21 h au samedi 1er juillet 2023 à 17 h,
pour l'organisation de la fête d'ERCAN**

Arrêté « équipement sportif, fêtes et cérémonies » N°20230806BRAD05- 2023, E.BLEUSE, Secrétariat

Le Maire d'Erquinghem-Lys

Vu le Code Général des collectivités territoriales, les articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

Vu le livre I de l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992, relatif à l'installation d'une signalétique temporaire,

Considérant l'organisation de la fête d'ERCAN, au parc Déliot,

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : du vendredi 30 juin 2023 à 21 h au samedi 1er juillet 2023 à 17 h, le parc Déliot sera fermé au public. La circulation sera interdite à toute personne étrangère aux organisateurs de la fête.

Article 2 : La pose des barrières de sécurité sera assurée par les organisateurs de la Fête d'ERCAN

Article 3 : les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication ou sa notification à l'intéressé.

Article 5 : La Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade territoriale de Gendarmerie d'HALLENES LEZ HAUBOURDIN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Nord,
- Monsieur le Président de Lille Métropole Communauté Urbaine,
- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie,
- Monsieur le Contrôleur Général, Directeur des Polices Urbaines,
- Monsieur l'Ingénieur des TPE de la Subdivision d'ARMENTIERES,
- Monsieur le Directeur de l'UTT de RONCQ - LMCU,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Commandant de la Brigade territoriale de Gendarmerie,
- La police Municipale,
- Les archives municipales,

Affaire suivie par le Secrétariat

L.D. : 03.20.77.87.95

Erquinghem-Lys, le 8 juin 2023

Le Maire d'ERQUINGHEM-LYS

